



AVANT-PROPOS

Programme Stratégique Transversal ;
Mise en œuvre d'une ambition politique en phase avec son temps !

Chers citoyens de la Province de Namur,

Le Collège provincial souhaite vous présenter le Programme Stratégique Transversal de la Province de Namur, appelé plus communément **PST**.

Un PST tardif à mi législature mais un PST « vérité ». En effet, après l'incertitude et la volonté de supplanter les provinces entre 2016 et 2019, une nouvelle déclaration de politique régionale en 2019, le financement des zones de secours à charge des provinces en septembre 2019, deux années de crise sanitaire, une profonde réforme, un été marqué par les inondations, etc., le Collège a souhaité élaborer un outil cohérent et performant, qui reflète parfaitement le contexte actuel et surtout les enjeux de demain.

Le PST est conçu comme un outil de gouvernance pluriannuel reprenant la stratégie développée par le Collège provincial pour atteindre les objectifs stratégiques qu'il s'est fixés.

Le PST repose donc sur la Déclaration de Politique Provinciale puisqu'il consacre, par un programme stratégique établi, les enjeux, les objectifs et les actions concrètes à mener au bénéfice des citoyens de notre territoire :

- Une volonté politique
- Des objectifs
- Des actions

Une volonté politique mise en œuvre par nos services. En effet, le PST repose sur une **collaboration efficace et efficiente entre le Collège provincial [objectifs politiques] et l'Administration [objectifs opérationnels] afin de définir les actions à mettre en œuvre.**

Ce travail d'équipe a abouti à l'arborescence qui vous est présentée illustrant les 5 enjeux de cette fin de législature :

- Etre une Province qui promeut, défend et développe un **Enseignement** et des formations à destination des jeunes et tout au long de la vie.
- Etre une Province qui promeut et défend le droit à la **Culture** comme pilier du développement humain.
- Etre une Province qui accompagne le **Citoyen** dans son **bien-être** à chaque étape de sa vie.
- Etre une Province qui s'adapte et adapte son **Territoire** aux évolutions climatiques et qui facilite la transition de ses acteurs.
- Etre une Province qui vise l'**Exemplarité** en termes de **Bonne Gouvernance et de Gestion Publique.**

Des objectifs et des enjeux politiques que nous comptons mettre en œuvre de manière cohérente, en phase avec notre temps et les contraintes budgétaires que nous connaissons.

Le Collège provincial

INTRODUCTION

Le Plan stratégique transversal,
une vision à 2024 qui fait sens !

Le décret du 19 juillet 2018 a rendu obligatoire l'adoption d'un PST au sein de chaque pouvoir local [article L2212-47, §3 du CDLD]. Celui-ci peut être actualisé, au besoin, en cours de législature. En effet, ce document stratégique est en quelque sorte une feuille de route évolutive qui doit aider la Province à programmer ses actions pour mettre en œuvre ses objectifs définis.

Depuis deux ans, l'institution provinciale a vécu une profonde réforme de ses missions prioritaires et la crise sanitaire a impacté le fonctionnement au quotidien de tous nos services. Il était donc important de prendre le temps et de refixer nos enjeux, nos objectifs stratégiques et opérationnels et de les formaliser au sein d'un outil de gouvernance, de planification et d'évaluation.

Certes, il s'agit ici d'un programme stratégique et opérationnel à court-terme étant donné qu'il guidera nos actions jusqu'en 2024 pour nos 4 métiers essentiels qui sont -l'enseignement et la formation, le vivre-mieux, la culture et la transition territoriale.

Il n'empêche que structurer, harmoniser, travailler à la meilleure articulation entre l'action politique et celle des services, se fixer des objectifs pragmatiques et réalistes, est toujours œuvre bénéfique.

Sous l'encadrement du Comité de direction, cette cohérence entre l'opérationnel et le stratégique a pu être garantie grâce à un travail participatif de réflexions, d'échanges et de concertation avec l'ensemble des services.

Ce PST vise donc, dans un contexte budgétaire difficile, à répondre au mieux aux besoins de la population de notre territoire en adaptant toutes nos offres de services dans chacun de nos 4 domaines d'action.

Nous avons été attentifs à ce que cette feuille de route fixe pour chacun de nos services un ou plusieurs objectifs opérationnels qui seront ensuite déclinés en actions concrètes. Car derrière un objectif, il y a une équipe pour laquelle ce PST doit faire sens.

Demain notre rôle consistera à renforcer l'appropriation de ce dispositif par nos collaboratrices et collaborateurs à assurer la mise en œuvre de ce programme, et à anticiper l'émergence du prochain PST dès le début de la prochaine législature.

Aux côtés de nos équipes, notre ambition reste de servir au mieux les citoyens de la province et d'être au cœur de leur quotidien.

Le Comité de direction

C'EST QUOI LE PST ?

P.S.T. comme Programme Stratégique Transversal

Le P.S.T. est un document stratégique destiné à mieux programmer ses actions et sa politique en s'appuyant sur la planification et l'évaluation.

C'est un outil de gouvernance et de transparence de l'action publique, c'est aussi un plan d'administration évolutif

- basé sur la collaboration entre le Collège provincial, le Comité de Direction (Codir) et l'Administration
- regroupant et formalisant les enjeux
- déclinant les enjeux en objectifs stratégiques et opérationnels
- fondant les actions découlant de ces objectifs

WILWAY, L'OUTIL DE GESTION DU PST

Pour suivre et évaluer l'atteinte des objectifs stratégiques et des enjeux, la Province se dote d'un outil de gestion du PST performant.

Toutes les actions – soit des projets ponctuels soit les activités récurrentes et régaliennes – seront **monitorées** via Wilway permettant de la sorte d'examiner régulièrement leur état de santé (ou état d'avancement).

NOS MISSIONS

La Constitution consacre, en son article 162, l'attribution au Conseil provincial tout ce qui est d'intérêt provincial sans préjudice de l'approbation de leurs actes, dans les cas et suivant le mode que la loi détermine. Le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD) règle en son Livre II Les provinces, Art. L2212-32 notamment les modalités et précise que ces compétences sont exercées de manière complémentaire et non concurrente avec l'action régionale, et celle des communes.

Forte d'une administration composée de 1200 agents et 650 enseignants, les compétences de l'institution provinciale namuroise s'exercent dans quatre domaines d'action prioritaires que sont la culture, l'enseignement et la formation, l'action sociale et la santé et la transition territoriale.